

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Budget 2020 – Fin de la taxe environnementale

Chapais, le 17 décembre 2019 – Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre dernier, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a adopté son budget de fonctionnement 2020 ainsi que son programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les trois prochaines années. Le budget d'opération présente des revenus et des dépenses de l'ordre de 5,4 M\$, soit une baisse de 3 % par rapport au budget de 2019. Ce budget équilibré, prudent et responsable, a été élaboré en tenant compte du *Partenariat Québec-Municipalités 2020-2024* conclu cet automne.

L'année 2020 sera marquée par la disparition de la taxe environnementale introduite en 2015 qui était destinée à couvrir les frais relatifs à la fermeture d'anciens dossiers environnementaux qui faisaient l'objet d'avis de non-conformité par le ministère de l'Environnement. *« Comme nous nous étions engagés à le faire en 2015, l'imposition de cette taxe spéciale se termine en 2019. Elle a permis de financer les travaux de fermeture de différents sites de la municipalité, soit le lieu d'enfouissement sanitaire et son bassin de lixiviats, le dépôt de matériaux secs et le dépôt de neiges usées »* a déclaré le maire Steve Gamache.

Taux de la taxe foncière

Lors de cette séance, le maire Steve Gamache a annoncé que le taux de taxes pour le secteur résidentiel augmentera au même rythme que l'inflation, soit 2 %. Ce taux passera donc de 1,89 \$ du 100 \$ d'évaluation à 1,9278 \$ en 2020. Pour les secteurs commercial et industriel, le taux demeura inchangé, soit 4,40 \$ et 5,63 \$ respectivement. En ce qui concerne la tarification des services municipaux, comme par les dernières années, elle sera majorée de 2 % pour la tarification pour l'eau potable et de 3 % pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et recyclables, passant respectivement de 369 \$ à 376 \$ et de 226 \$ à 233 \$ pour la classe résidentielle, et ce conformément aux taux d'indexation chargés par les fournisseurs de services.

En somme, considérant la fin de la taxe environnementale, le compte de taxes des contribuables diminuera en 2020. Par exemple, le propriétaire d'une maison évaluée à 104 000 \$, représentant l'évaluation moyenne à Chapais, paiera 220 \$ de moins qu'en 2019. Rappelons également que la Municipalité a reconduit l'an dernier le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour les années 2019-2020-2021.

Nouveautés pour les propriétaires de résidence louant des chambres

Pour être équitable envers l'ensemble des contribuables chapaisiens, le conseil a introduit une majoration des taxes de services pour les propriétaires de maison qui louent des chambres. Cette majoration permettra de couvrir les frais supplémentaires relatifs à l'augmentation de la consommation des services municipaux engendrés par la présence de chambreurs. Ainsi, afin de pourvoir à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles, un propriétaire de maison de chambres louant de 1 à 4 chambres paiera 280 \$, comparativement à 233 \$ pour un propriétaire d'une résidence unifamiliale. Pour celui louant 5 chambres et plus, ce montant sera de 303 \$. Quant au traitement et à la fourniture de l'eau potable, le propriétaire de maison de chambres louant de 1 à 4 chambres déboursa 450 \$ et celui louant 5 chambres et plus, 490 \$. En comparaison, le contribuable pour une maison unifamiliale paiera 376 \$ pour ce service.

Évolution de la dette à long terme

Au niveau de l'endettement total net à long terme de la Ville, celui-ci se chiffre au 31 décembre 2019 à 3 859 600 \$ alors qu'il était de 4 909 600 \$ un an plus tôt, représentant ainsi une diminution de 21 %.

Projets inscrits au programme triennal d'immobilisations

Les principaux projets inscrits dans le Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2020-2021-2022 sont en lien avec les exigences gouvernementales relatives au service de distribution de l'eau potable et d'élimination des eaux usées.



En 2020, la Ville terminera la réalisation de l'étude préliminaire d'ingénierie relative au projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées et débutera les plans et devis. L'achat et l'installation de compteurs d'eau dans les commerces et certaines résidences, conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, sont au programme, tout comme la réalisation d'une étude de vulnérabilité de notre source d'eau potable, située au lac Presqu'île.

Le réaménagement de la passerelle est du sentier du lac Campbell est également inscrite au PTL, ainsi que l'installation de deux bornes de recharge pour voitures électriques, financées en partie par un programme d'Hydro-Québec.

Conclusion

« Chaque année budgétaire comporte son lot de défis et l'année 2020 n'y fait pas exception. Cet exercice budgétaire est le fruit d'un travail rigoureux auquel ont participé la direction générale, les directions de services et le Conseil municipal. Il a été réalisé en ayant en tête l'amélioration et le maintien des services offerts à tous les citoyens, le développement économique de la municipalité et l'amélioration du milieu de vie. Comme nous nous étions engagés à le faire en 2015, l'imposition de la taxe environnementale se termine en 2019 et elle aura permis de fermer d'anciens dossiers environnementaux qui nous tiraient vers le bas » a déclaré le maire Steve Gamache.

- 30 -

Source : Mariève Bernier, directrice générale
418-745-2511 poste 30225